



Garanti automobile non pris en charge

Par **Marv6**, le **21/10/2009** à **18:45**

Bonjour, rnrnRésumé de mon histoire, rnrnVéhicule 207 rc 175 Chevaux acheté en mai 2009 un particulier garanti jusqu'à mi-juillet 2009. rnrnmi juin : message système anti-pollution défaillant sans anomalie moteur -> réinitialisation du calculateur en garantie -> ok rnrnfin juin : même message mais avec perte de puissance (mode dégradé = 90 chevaux) réinitialisation du calculateur en garantie -> ok rnrnfin juillet (garantie plus en cours) : même message avec perte de puissance également -> prise en charge totale en garantie changement de la distribution complète environs 30 heures de main d'œuvres plus le prix des pièces. rnrnDélai -> un mois et demi pour cause d'approvisionnement pièces. rnrnmi octobre : même problème pertes de puissance sans message d'erreur. Peugeot analyse actuellement le problème mais ils m'ont prévenu que si la cause était différente de la précédente (distribution) tout serai à ma charge... rnrnSont-ils dans leur droit sachant que le problème est exactement le même et qu'il sont incapable de le résoudre? rnrnNe sont-il pas obligé de chercher d'où le problème peut venir à leur charge sachant qu'il existe depuis la garanti? rnrnMerci de votre aide précieuse